

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 15 novembre 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à la salle communautaire Gilles-Courchesne, située au 740, rue Principale, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis.

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District numéro 1
Annie Neveu	District numéro 2
Roxane Perreault	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Éliane Neveu	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

245-11-2021

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Désignation des signataires pour les effets bancaires
- 2.3. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adoption des états financiers 2020

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Demande de dérogation mineure 2021-147 – Lot projeté 6 446 467, du cadastre du Québec (1050, Route 343)

3.2. Demande PIIA-2021-001 – Lot projeté 6 446 467, du cadastre du Québec (1050, Route 343)

4. Loisirs et Culture

4.1. Remplacement de la chaudière du presbytère – Octroi du contrat

5. Voirie

5.1. Généreux Construction inc. – Construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés – Certificat de paiement n° 1

5.2. Excavation Normand Majeau inc. – Réfection de la 61^e Avenue – Certificat de paiement n° 1

6. VARIA

7. Période de questions

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

246-11-2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté, comme présenté.

1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable

247-11-2021

ATTENDU QU' une erreur a été constatée à l'article 2 du règlement 807-2021 après son adoption;

ATTENDU le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, d'un procès-verbal de correction relatif audit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Le maire mentionne que le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt du procès-verbal de correction du règlement 807-2021 et qu'il le transmet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

248-11-2021

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 5 octobre au 14 novembre 2021, pour un montant total de 370 953,28 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récépissé), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 5 octobre au 14 novembre 2021, pour une somme qui totalise 370 953,28 \$.

2.2. Désignation des signataires pour les effets bancaires

249-11-2021

ATTENDU les résultats de l'élection municipale 2021;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un changement de signataires des effets bancaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De nommer M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Michel Dupuis, maire, comme signataires des effets bancaires de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- De nommer M^{me} Jacinthe Mercier, secrétaire-trésorière adjointe, comme signataire des effets bancaires de la Municipalité, en l'absence de M. Charbonneau;
- 4- De nommer M^{me} Éliane Neveu comme signataire des effets bancaires de la Municipalité, en l'absence de M. Dupuis.

2.3. Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adoption des états financiers 2020

250-11-2021

ATTENDU le dépôt des états financiers au 31 décembre 2020, de l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous*, dont fait partie l'*Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter les états financiers au 31 décembre 2020, de l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous*, dont fait partie l'*Office municipal d'habitation de Saint-Ambroise-de-Kildare*, comme préparé par la firme *Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., société de comptables professionnels agréés*, avec un déficit de 6 092 \$;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'*Office d'habitation Au cœur de chez nous* et à la *Société d'habitation du Québec*.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Demande de dérogation mineure 2021-147 – Lot projeté 6 446 467, du cadastre du Québec (1050, Route 343)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3.2. Demande PIIA-2021-001 – Lot projeté 6 446 467, du cadastre du Québec (1050, Route 343)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. Loisirs et Culture

4.1. Remplacement de la chaudière du presbytère – Octroi du contrat

251-11-2021

ATTENDU QUE la chaudière du presbytère est défectueuse et doit être remplacée;

ATTENDU les soumissions reçues de l'entreprise *THERMOMAX*, en date du 21 octobre et du 27 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *THERMOMAX*, au coût de 11 280 \$, plus taxes, pour le remplacement de la chaudière au gaz du presbytère par deux (2) chaudières de type électrique, conformément à la soumission datée du 27 octobre 2021;

3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Matériel et voirie » (23-04200-725).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5. Voirie

5.1. Généreux Construction inc. – Construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés – Certificat de paiement n° 1

252-11-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Généreux Construction inc.* la réalisation des travaux de construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés, par voie de résolution 124-05-2021;

ATTENDU QUE M^{me} Gabrielle Ridyard, ingénieure de la firme *GBI Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 8 novembre 2021, de payer la somme de 186 954,87 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 %, à l'entreprise *Généreux Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Généreux Construction inc.*, la somme de 180 672 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 1, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 805-2021 – 3^e bassin aux étangs aérés » (23-05003-729).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

5.2. Excavation Normand Majeau inc. – Réfection de la 61^e Avenue – Certificat de paiement n° 1

253-11-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Excavation Normand Majeau inc.* la réalisation des travaux de réfection de la 61^e Avenue, par voie de résolution 204-08-2021;

ATTENDU QUE M. Alain Tansery, ingénieur de la firme d'ingénierie *Parallèle 54 Expert Conseil*, recommande dans sa correspondance datée du

7 octobre 2021, de payer la somme de 140 043,63 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 %, à l'entreprise *Excavation Normand Majeau inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Joachim Larochelle-Courchesne,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Excavation Normand Majeau inc.*, la somme de 121 803,55 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 1, conditionnellement à la réception des quittances;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Chemins » (23-04200-721).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

6. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

7. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 48

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.